



FICHE D'INSCRIPTION STRUCTURE EDUCATIVE 2026-2027



A retourner à votre coordinateur départemental :

Mme Céline PINEAU
Ligue de l'enseignement des Landes - Lire et faire lire
91 impasse Joliot 40280 St-Pierre-du-Mont
✉ lireetfairelire@laligue40.fr ☎ 05 58 06 31 32

NOM DE LA STRUCTURE :

TYPE DE STRUCTURE : Ecole Petite enfance (MAM, Crèche...) Autre :

NOM DU RESPONSABLE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

EMAIL : **TELEPHONE :**

S'agit-il d'une : Première inscription Réinscription

Merci de cocher les cases qui correspondent à votre structure :

DISPOSITIF : Plan mercredi PEDT (Projet Educatif de Territoire)

POLITIQUE DE LA VILLE : PRE (Projet de Réussite Educative) Quartier Prioritaire de la Ville

EDUCATION PRIORITAIRE : REP REP+ FRR (France Ruralités Revitalisation)
- ex ZRR

Si vous connaissez déjà le(s) bénévole(s) prêt(s) à s'engager dans votre structure, merci de renseigner les informations suivantes (les modalités seront à remplir à la page suivante) :

| Nom et prénom | Adresse | Téléphone |
|---------------|---------|-----------|
| | | |
| | | |

OBSERVATIONS :

Pour toute information complémentaire merci de contacter votre coordinateur départemental.

Cachet et signature du Responsable de la structure accueillant "Lire et faire lire"

Nom du bénévole :

L'intervention se déroule :

- En temps scolaire
 Hors temps scolaire
 Si hors temps scolaire dans quel cadre : périscolaire TAP accompagnement éducatif
 réseau assistantes maternelles ou assimilé contrat éducatif local
 autre (précisez :))

L'intervention a lieu :

- lundi de : à
 mardi de : à
 mercredi de : à
 jeudi de : à
 vendredi de : à

horaire :

périodicité :

- semaine
 quinzaine
 mois

par

Nombre total d'enfants bénéficiant du dispositif Lire et faire lire :

Niveau(x) :

Nombre de groupes par intervention :

Nombre d'enfants par groupe :

Nom du bénévole :

L'intervention se déroule :

- En temps scolaire
 Hors temps scolaire
 Si hors temps scolaire dans quel cadre : périscolaire TAP accompagnement éducatif
 réseau assistantes maternelles ou assimilé contrat éducatif local
 autre (précisez :))

L'intervention a lieu :

- lundi de : à
 mardi de : à
 mercredi de : à
 jeudi de : à
 vendredi de : à

horaire :

périodicité :

- semaine
 quinzaine
 mois

par

Nombre total d'enfants bénéficiant du dispositif Lire et faire lire :

Niveau(x) :

Nombre de groupes par intervention :

Nombre d'enfants par groupe :

Nom du bénévole :

L'intervention se déroule :

- En temps scolaire
 Hors temps scolaire
 Si hors temps scolaire dans quel cadre : périscolaire TAP accompagnement éducatif
 réseau assistantes maternelles ou assimilé contrat éducatif local
 autre (précisez :))

L'intervention a lieu :

- lundi de : à
 mardi de : à
 mercredi de : à
 jeudi de : à
 vendredi de : à

Horaire :

périodicité :

- semaine
 quinzaine
 mois

par

Nombre total d'enfants bénéficiant du dispositif Lire et faire lire :

Niveau(x) :

Nombre de groupes par intervention :

Nombre d'enfants par groupe :

CHARTRE DES STRUCTURES ÉDUCATIVES

1

STRUCTURES D'ACCUEIL

1.1 Lire et faire lire s'adresse à tous les enfants fréquentant une structure éducative : établissements scolaires, structures "petite enfance", bibliothèques, associations socio-culturelles, accueils de loisirs, structures médico-sociales...

1.2 Dans l'Ecole, Lire et faire lire intervient sur tous les temps éducatifs. En accord avec l'équipe éducative, une intervention sur le temps scolaire est possible en incluant Lire et faire lire dans le projet d'école et de la classe.

1.3 Les coordinations départementales Lire et faire lire sont les interlocuteurs des structures.

2

DURÉE ET FRÉQUENCE DE L'ACTION

2.1 La structure, après une période d'essai d'un mois, s'engage à participer au programme jusqu'à la fin de la période définie en commun.

2.2 La fréquence des interventions est définie par la structure en collaboration avec la coordination départementale, en tenant compte des disponibilités de lecteurs.

2.3 En cas de difficultés non résolues, et après avoir contacté la coordination locale, la structure peut suspendre le programme en cours d'année.

3

RÔLE DE LA STRUCTURE ÉDUCATIVE

3.1 C'est la structure, sous la responsabilité de son directeur, qui décide de sa participation au programme Lire et faire lire, en se manifestant auprès de la coordination départementale.

3.2 L'intervention des lecteurs est intégrée aux activités de la structure, en cohérence avec son projet éducatif.

3.3 L'équipe éducative de la structure constitue des groupes de 2 à 6 enfants.

3.4 La structure met en oeuvre les conditions favorables au bon déroulement de l'activité.

3.5 Le choix des livres implique une large ouverture sur la littérature jeunesse. Ce choix peut se faire en lien avec l'équipe éducative et les bibliothécaires.

3.6 La structure s'engage à ne pas confier d'autres tâches aux lecteurs que celles relevant de l'activité de Lire et faire lire.

3.7 La structure est chargée d'informer les familles, son personnel et ses services sur le déroulement du programme.

4

RELATIONS AVEC LA COORDINATION DÉPARTEMENTALE

4.1 La coordination départementale est à la disposition de la structure éducative pour la renseigner et l'accompagner dans la mise en place du programme.

4.2 La structure est invitée à faire part à la coordination départementale de ses remarques et suggestions susceptibles d'améliorer la qualité des interventions.

4.3 La coordination départementale s'engage à l'aider dans d'éventuelles difficultés rencontrées lors du déroulement du programme Lire et faire lire.

4.4 La signature d'une convention entre les responsables d'une structure d'accueil et la coordination départementale est nécessaire.

4.5 La coordination départementale veille au respect de la présente charte.

Date :

Signature et cachet